

COMMUNE DE VAL-MONT**SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES**

Convocation : 05/09/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . BOLOT Patrick a donné pouvoir à BELIN Noël . DA COSTA Tony . DEMARTINECOURT . FICHOT Ludovic . GOULIER . LENOBLE Céline . EXCUSES.

RESULTAT DU VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

95 – TRANSFERT AGENCE POSTALE

Le Maire expose au Conseil Municipal que le local de l'Agence Postale Communale se trouve dans l'enceinte de l'école maternelle.

Compte tenu des mesures de sécurité liées à la prévention des actes de terrorisme, il est envisagé de transférer l'Agence Postale au local de la Mairie Annexe et de sécuriser son accès.

L'accès à l'école maternelle sera ainsi exclusivement réservé aux activités de celle-ci et de ce fait, également sécurisé.

Par conséquent, le déménagement de l'Agence Postale nécessite l'exécution de travaux électriques et la mise en place de moyens particuliers.

Le montant des travaux électriques et de la sécurisation de l'entrée ne dépassera pas les 3 000 € HT.

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à faire exécuter ces travaux à hauteur de la somme prévue ;
- AUTORISE le Maire à signer avec la Poste les conventions nécessaires pour ce transfert.

La nouvelle adresse de l'Agence Postale se situe exactement à l'emplacement de la Mairie Annexe d'Ivry en Montagne dans la Grande Rue.

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

Convocation : 05/09/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . BOLOT Patrick a donné pouvoir à BELIN Noël . DA COSTA Tony . DEMARTINECOURT . FICHOT Ludovic . GOULIER . LENOBLE Céline . EXCUSES.

RESULTAT DU VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

96 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

COMMUNE DE VAL-MONT

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

FONCTIONNEMENT Compte 673 + 450 € Compte 022 – 450 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés pas les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

Convocation : 05/09/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . BOLOT Patrick a donné pouvoir à BELIN Noël . DA COSTA Tony . DEMARTINECOURT . FICHOT Ludovic . GOULIER . LENOBLE Céline . EXCUSES.

RESULTAT DU VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

97 – INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE 2017 (IVRY)

*Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;
Vu le décret n°2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3^e alinéa de l'article L. 214-5 du code forestier*

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2017;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

PREMIÈREMENT,

1 – APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 (coupes réglées):

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
1	1.86	IRR
18	1.89	IRR

2 – SOLLICITE le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
28	2.24	IRR	2020	Retard dans les cessions
29	1.70	IRR	2020	Retard dans les cessions